



Fermeture pour travaux dans le restaurant rémunération en congés

Par **dom94500**, le **04/09/2015** à **10:30**

Je travaille dans un restaurant. Mon employeur ferme pour travaux du 28/09/2015 au 25/10/2015 inclus. Nous avons eu une semaine de congés payés au mois d'août. Pendant la fermeture du mois d'octobre, nous serons en congés payés pour les 3 semaines restantes, mais il va inclure la semaine d'hiver. En a t'il le droit.

Car nous ne pourrons prendre de congés qu'en été 2016 puisqu'il inclus la 5e semaine.

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **04/09/2015** à **16:28**

Bonjour,

Normalement la 5° semaine ne devrait pas être accolée au congé principal...